

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt cinq

Le : 10 avril 2025

Nombre de Conseillers	Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.
En exercice	13
Présents	9
Votants	12
Abstentions	1

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2025

Date de l'affichage de la convocation : 26 mars 2025

PRÉSENTS : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Sébastien CLAVIER, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Jacques PERARD, Jean-Michel RADOUX, Luc TABORDET,

Délibération N°2025-06 **ABSENTS EXCUSES**, Nathalie HOUSSIER a donné pouvoir à Jean-Michel RADOUX, Sophie BERTRAND a donné pouvoir à Custodia CARVALHO Christian MYSZKIEWICZ a donné pouvoir Luc TABORDET, Mary STIANTI a donné pouvoir à Pascal RAPIN.

Secrétaire de séance : Jean-Michel RADOUX

Objet : CHOIX DU PARTENAIRE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF-LOT N°2

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité s'est lancée en 2021 dans le projet de création du système d'assainissement (réseau de collecte et station d'épuration). Les années 2022 à 2024 ont permis de conduire les études nécessaires, les demandes de subvention ainsi que la consultation des entreprises de travaux.

Afin de favoriser l'attribution de notre deuxième demande de subvention DETR pour l'exercice 2025, Monsieur le Maire rappelle que, sous conseil de la Sous-Préfecture de Vierzon, nous avons pris la décision de notifier le lot n°2 (création d'un réseau d'assainissement) pour garantir notre engagement de réaliser les travaux vis-à-vis des services de l'Etat. Suite à l'analyse des offres conduites par notre maître d'œuvre, la société la mieux disante est la société Colas pour un montant de 1 994 245,51 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle). Cette notification a été réalisée le 1^{er} mars dernier.

Nous avons oublié d'entériner notre choix par une délibération en amont de cette notification ainsi pour régulariser la situation vis-à-vis de contrôle de légalité, il est proposé à travers cette délibération d'officialiser notre choix.

Monsieur le Maire précise que la phase préparatoire au travaux et les travaux relatifs à ce lot n°2 ne débuteront qu'après l'émission de l'ordre de service qui sera émis ultérieurement.

Monsieur le Maire précise également que le marché de travaux est constitué d'un lot n°1 : construction de la station d'épuration, d'un lot n°3 : construction des postes de relevage et d'un lot n°4 : contrôles de réseaux

et comptage. Les notifications aux entreprises qui seront retenues pour ces lots s'effectueront après l'attribution de notre deuxième demande de subvention DETR. Nous entérinerons notre choix sur ces lots 1, 3 et 4 par une prochaine délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, acte son choix de retenir la société Colas pour les travaux de création du réseau d'assainissement pour un montant de 1 994 245,51 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle) et confirme autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à QUINCY

Le 10 avril 2025

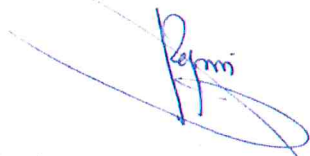
A cet effet, le Conseil municipal autorise son Maire délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Jean-Michel RADOUX



Publication sur le site internet de la commune le : 14 avril 2025

Acte transmis en préfecture le : 15 avril 2025